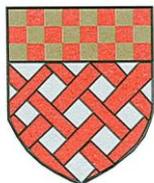


MAIRIE DE CHAILLAND



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt et un, le treize Avril à vingt heures zéro minute,

Date de la convocation

06 Avril 2021

Date de l'affichage

15 Avril 2021



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme DENOU V, Mr GARNIER N, Mr CHUPIN A, Mme DUCHENE J, Mr GOURNAY A (arrivée à 20h10), Mme LEPINE V, Mme JOUSSE L, Mr BOITTIN L, Mr HUARD JP, Mme GARNIER M, Mme LARUE B

Étaient absents excusés : Mme DORRIERE C, Mr LEGROUX A (pouvoir à Mr GARNIER N), Mme BODIN E (pouvoir à Mr BOITTIN L)

Étaient absents :

Mr HUARD JP a été désigné secrétaire de séance

Conseil Municipal du 13 Avril 2021 à 20h00

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE : Validation.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Mr Jean-Pierre HUARD a été désigné secrétaire de séance*

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES

- Affectation du résultat et approbation des budgets principal et annexes suivants pour l'année 2021

- Budget principal
- Multiservice
- Boulangerie
- Lotissement Vaumorin 3
- lotissement du Haut Claireau
- Foyer Logement

- Désaffectation et aliénation de portions de terrains relevant du domaine privé communal et du domaine public communal

- Vente de matériel communal : jardinières atelier municipal

DIVERS

- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliénation)

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Suppression des points suivants : néant

Ajout des points suivants : néant

PROCES VERBAL

AFFAIRES FINANCIERES

1 - Affectation du résultat et approbation des budgets principal et annexes suivants pour l'année 2021

Approbation des budgets annexes pour l'année 2021 :

Une présentation est faite par Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances.

Budget multiservices

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances, explique que pour le budget Multiservices, on retrouve les charges financières habituelles (correspondant essentiellement à l'emprunt). Concernant les recettes, elles proviennent en majorité du loyer de 700 € mensuel. Le déficit est pris en charge par le budget principal commune.

Le budget est équilibré à 20 040 € en investissement et 21 270 € en fonctionnement.

- **Affectation du résultat et Approbation du budget primitif**

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe Multiservice votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : - **76,95 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : - **3 178,66 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0,00 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **3 178.66 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **21 270 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **20 040 €** pour la section d'investissement

Lotissement Vaumorin 3

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances, explique que la dernière parcelle a été vendue. Il expose que le budget est équilibré à 25 988.16 € en section d'investissement et 100 156.74 € en section de fonctionnement.

Il ajoute qu'il y a eu des frais relatifs à la régularisation de déclaration du bassin d'orage. Comme il n'y a plus de stocks, le reversement de l'excédent (soit environ 72 000 €) va pouvoir se faire sur le budget communal.

- **Affectation du résultat et Approbation du budget primitif**

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe « Lotissement Vaumorin III » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : + **68 109,74 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : - **25 988.16 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **68 109,74 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **25 988.16 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **100 156.74 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **25 988.16 €** pour la section d'investissement

Lotissement du Haut Claireau

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances, explique que le budget est équilibré à 693 816,00 € en investissement et 684 478,00 € en fonctionnement.

De nouveaux travaux sont prévus cette année d'où dépenses de fonctionnement.

Avec les travaux, la valeur du terrain augmente et elle sera de 684 478 € au 31/12 suite aux travaux effectués.

Mr Lionel BOITTIN précise que le Conseil municipal avait acté la prise en charge de certains frais (agence Thellier) et demande si cela est bien prévu au BP. Mr Nicolas GARNIER répond que cela est bien prévu dans les frais d'études.

Mr Jean-Pierre HUARD demande combien de ventes de parcelles sont prévues au BP.

Mr Nicolas GARNIER répond qu'il n'y en a pas et que les ventes diminuent la valeur du terrain.

- Affectation du résultat et Approbation du budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe « Le Haut Claireau » votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **603.30 €**
- Un déficit cumulé de la Section d'Investissement de : - **4 181.30€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention,

DÉCIDE

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **603.30 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **4 181.30 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **684 478,00 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **693 816,00 €** pour la section d'investissement

Foyer-logement

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances, expose que le budget est équilibré à 17 331.00 € en section d'investissement et à 430 000.00 € en section de fonctionnement. Il y a une souplesse sur ce budget de par l'excédent existant.

L'investissement est seulement basé sur les cautions des logements.

Mme Virginie Lépine demande pourquoi il y avait 2000 € en 2020 au compte 6288 et 200 € cette année. Mr Nicolas GARNIER dit qu'il va revoir cela mais que de toute façon, il y a de la marge vu que le BP est voté au chapitre et non pas à l'article.

Mr Lionel BOITTIN demande pourquoi il y a 6000 € de créances douteuses. Mr Nicolas GARNIER précise qu'il prévoit plus en cas de difficultés de paiement du locataire du logement.

- Affectation du résultat et Approbation du budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe « Foyer Logement » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **58 896.68 €**
- Un excédent cumulé la Section d'Investissement de : **12 511.25€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **58 896.68 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **12 511.25 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **430 000.00 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **17 331.00 €** pour la section d'investissement

Boulangerie

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances, explique que 80000 € sont prévus en 2021 pour la réalisation de travaux. Concernant les recettes, la dotation du plan Mayenne relance sera fléchée sur ce budget. Cela permettra de diminuer l'emprunt sur les travaux.

Mme Valérie DENOUE demande s'il y a 4 mois de loyers prévus au budget. Mr Nicolas GARNIER répond positivement.

Mr Jean-Pierre HUARD demande si le loyer est de 800 €. Mr Nicolas GARNIER répond qu'il est plutôt de 600 € (basé sur le chiffre d'affaires le plus bas calculé).

- Boulangerie :
 - Affectation du résultat et Approbation du budget primitif.

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe « Boulangerie » votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **19 668.85 €**
- Un excédent de financement de la Section d'Investissement de : **+4 320.84 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0 €**
- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **19 668.85 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 002 l'excédent de **4 320.84 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **35 545.00 €**
- DE FIXER à **198 420.00 €** le total des dépenses et des recettes pour la section d'investissement

Budget principal commune

Le budget est équilibré à 1 056 763 € en investissement et 1 199 460,00 € en fonctionnement.

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 60 : il y a moins de cantine donc moins d'achats qui y sont liés également. Les dépenses d'énergie diminuent également

Chapitre 61 : les dépenses liées à ce chapitre augmentent à cause de travaux sur bâtiments (travaux en régie).

Chapitre 62 : pas de changement sur le prévu 2020-2021.

Chapitre 12 : un peu moins de prévu sur le BP 2021 par rapport à 2020.

Chapitre 65 : ce chapitre augmente car il sert notamment à combler les déficits des budgets annexes (ex : boulangerie).

Chapitre 66 : ce chapitre comprend notamment le remboursement du capital des emprunts. Il diminue car il n'y a pas de nouveaux emprunts réalisés.

Mr Lionel BOITTIN demande à quoi correspondent les créances douteuses. Mr Nicolas GARNIER répond que c'est essentiellement pour les impayés de restaurant scolaire.

Fonctionnement recettes :

Chapitre 70 : on y retrouve le remboursement par la CCE du personnel mis à disposition pour la déchetterie (environ 9 000 €).

Chapitre 73 : perte de 120 000 € sur ce chapitre suite à la suppression de la taxe d'habitation. Il y a également une grosse variation sur le Fonds PIC.

Chapitre 74 : on retrouve au compte 74834 la compensation de la taxe d'habitation (ce que ne perçoit pas le département).

Les impôts et taxes diminuent.

Chapitre 75 : essentiellement revenus des immeubles et le reversement de l'excédent du lotissement du Vaumorin 3.

Chapitre 77 : Mr Lionel BOITTIN demande si l'information du trop perçu par familles rurales à reverser à la commune a été donnée. Mr Nicolas GARNIER répond qu'il n'a pas eu d'information à ce sujet.

Investissement dépenses :

Chapitre 20 : on y retrouve les frais d'études pour le haut fourneau des forges et l'étude géotechnique des sols de la maison des associations (15 000 € pour les 2).

Chapitre 21 : frais d'études talus rue de saint-hilaire (5000 €), éclairage public (58375 €), subventions aux particuliers pour l'amélioration des façades (6000 €), achat de matériel services techniques...

Mr Lionel BOITTIN s'interroge car il est prévu 2500 € en matériel administratif alors que 9700 € ont été réalisés en 2020. Mr Nicolas GARNIER explique que ce dernier chiffre est lié à l'achat d'un nouveau serveur informatique à la mairie, l'ancien ne fonctionnant plus.

Chapitre 23 : travaux logements ancien crédit agricole (200 000 €), effacement ligne HTA rue de saint-hilaire (56550 €), budget voirie (55 000 €), redimensionnement du bassin d'orage du lotissement du haut claireau.

Investissement recettes :

Comprend la subvention de la CAF pour l'achat de matériel pour l'accueil périscolaire, les diverses subventions pour les travaux des logements de l'ancien crédit agricole.

Le FCTVA diminue car moins de travaux ont été réalisés en 2020.

- **Commune :**
- **Affectation du résultat :**

Considérant que le Compte Administratif 2020 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 273 936.284 €**
- Un excédent de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : **+ 219 892.69 €**
- Un déficit de financement des Restes à réaliser : **201 174.18 €**
 - o Dépenses : **298 474,18 €**
 - o Recettes : **97 300,00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 11 voix pour, 0 contre et 3 abstentions,

DÉCIDE

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :
- Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est ainsi affecté :
- au compte recettes C/002 de la section de fonctionnement pour un total de **50 000 €**
 - au compte C/1068 pour un montant de **223 936.84 €** et l'excédent de la section d'investissement au compte 002 : **+ 219 892,69 €**
 - DE REPRENDRE l'état des restes à réaliser présenté ci-dessus
 - DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **1 199 460,00 €** pour l'année 2021
 - DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **1 056 763,00 €** pour la section d'investissement pour l'année 2021

2 - Désaffectation et aliénation de portions de terrains relevant du domaine privé communal et du domaine public communal

Demande d'acquisition de terrain communal (parcelle domaine privé communal) de la part de Mr BOULET domicilié lieu-dit « Cotillon rouge » à Chailland.

Mr BOULET souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section BC n° 421 (superficie totale de 1 409 M²) pour une surface représentant environ 540 M². Cette parcelle appartient au domaine privé communal. Après enquête publique, il conviendra de la déclasser pour la passer du domaine public communal au domaine privé communal, afin de la vendre.

Les frais liés à cette cession seront à la charge du demandeur soit Mr BOULET (géomètre, publicité).

Dossier à revoir lors du lancement d'une enquête publique.

Parcelle de Mr. HAVARD (Place de l'éventail)

Mr HAVARD souhaite acquérir une partie de la parcelle appartenant au domaine public communal située en bordure de son habitation pour agrandir son terrain et y planter un abri de jardin. Cette parcelle n'est pas affectée à la voirie ou à la circulation. Il convient donc de la désaffecter, de la déclasser (et donc de la sortir du tableau de la voirie communale et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune) puisqu'elle n'est plus affectée à l'usage du public. De plus, cela permettrait de réduire l'espace vert à entretenir pour les agents communaux. Il convient également de définir le géomètre en charge du dossier pour bornage de la nouvelle parcelle.

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE DESAFFECTER ET DECLASSER la portion de terrain communal suivante :
- Partie de terrain comprise entre les parcelles AP n°s 127 et 129 pour une surface totale d'environ 52m² (à définir après bornage) – accès de la place de l'éventail à la résidence de Bel Air, pour la passer dans le domaine privé communal
- DE DESIGNER le géomètre Kaligeo de Laval pour la réalisation des bornages
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge de la voirie à signer tout acte afférent à cette décision

3 - Vente de matériel communal : jardinières atelier municipal

Monsieur le Maire informe qu'il a été décidé de vendre du matériel actuellement non utilisé, obsolète et non inscrit à l'actif de la commune correspondant à des jardinières en plastique avec ossature bois de l'atelier municipal.

Il est souhaité mettre en vente ce mobilier existant, et le proposer en priorité aux administrés en faisant la demande. Il est précisé que tout souhait d'achat devra faire l'objet d'une demande au secrétariat de la Mairie

Si, à l'issue de cette période, il reste des jardinières disponibles, elles seront conservées à l'atelier municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- DE VENDRE les jardinières correspondant à du matériel actuellement non utilisé, obsolète et non inscrit à l'actif de la commune
- DE FIXER le prix de vente d'une jardinière à 10 € l'unité (possibilité de lots)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout acte afférent à cette décision

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliénation : 1 DIA évoquée en Conseil Municipal

> lot 12 lotissement du Haut Claireau,

celui-ci ne souhaite pas préempter.

DIVERS :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

DELIBERATIONS**AFFAIRES FINANCIERES****Délibération n°2021.04.01****AFFAIRES FINANCIERES BUDGET ANNEXE « MULTISERVICE »****BUDGET PRIMITIF 2021****- Affectation du résultat - Approbation du budget**

Vu la délibération du conseil municipal n°2021.03.D.05 en date du 30 Mars 2021 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Multiservice »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe Multiservice votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : - **76,95 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : - **3 178,66 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0,00 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **3 178.66 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **21 270 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **20 040 €** pour la section d'investissement

Délibération n°2021.04.02**AFFAIRES FINANCIERES****BUDGET ANNEXE « LOT VAUMORIN 3 »****BUDGET PRIMITIF 2021- Affectation du résultat - Approbation du budget**

Vu la délibération du conseil municipal n°2021.03.D.08 en date du 30 Mars 2021 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Lotissement Vaumorin III »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe « Lotissement Vaumorin III » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 68 109,74 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : **-25 988.16 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **68 109,74 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **25 988.16 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **100 156.74 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **25 988.16 €** pour la section d'investissement

Délibération n°2021.04.03

AFFAIRES FINANCIERES

« LOT LE HAUT CLAIREAU » BUDGET PRIMITIF 2021

- Affectation du résultat - Approbation du budget



Vu la délibération du conseil municipal n° 2021.03.D.10 en date du 30 Mars 2021 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Le Haut Claireau »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe « Le Haut Claireau » votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : **- 603.30 €**
- Un déficit cumulé de la Section d'Investissement de : **- 4 181.30€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention,

DÉCIDE

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **603.30 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **4 181.30 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **684 478,00 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **693 816,00 €** pour la section d'investissement

Délibération n°2021.04.04

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « FOYER LOGEMENT »

BUDGET PRIMITIF 2021

- Affectation du résultat - Approbation du budget



Vu la délibération du conseil municipal n°2021.03.D.09 en date du 30 Mars 2021 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Foyer logement »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe « Foyer Logement » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **58 896.68 €**
- Un excédent cumulé la Section d'Investissement de : **12 511.25€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **58 896.68 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **12 511.25 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **430 000.00 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **17 331.00 €** pour la section d'investissement

Délibération n°2021.04.05

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « BOULANGERIE »

BUDGET PRIMITIF 2021 - Affectation du résultat - Approbation du budget



Vu la délibération du conseil municipal n°2021.03.D.07 en date du 30 Mars 2021 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Boulangerie »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2020 du budget annexe « Boulangerie » votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **19 668.85 €**
- Un excédent de financement de la Section d'Investissement de : **+4 320.84 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0 €**
- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **19 668.85 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 002 l'excédent de **4 320.84 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **35 545.00 €**
- DE FIXER à **198 420.00 €** le total des dépenses et des recettes pour la section d'investissement

Délibération n°2021.04.06

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2021

- Affectation du résultat - Approbation du budget



Vu la délibération du Conseil Municipal n° n°2021.03.D.05 en date du 30 Mars 2021 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 du budget général

Considérant que le Compte Administratif 2020 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 273 936.284 €**
- Un excédent de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : **+ 219 892.69 €**
- Un déficit de financement des Restes à réaliser : **201 174.18 €**
 - o Dépenses : **298 474,18 €**
 - o Recettes : **97 300,00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 11 voix pour, 0 contre et 3 abstentions,

DÉCIDE

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est ainsi affecté :

- au compte recettes C/002 de la section de fonctionnement pour un total de **50 000 €**

- au compte C/1068 pour un montant de **223 936,84 €** et l'excédent de la section d'investissement au compte 002 : **+ 219 892,69 €**

- DE PRENDRE l'état des restes à réaliser présenté ci-dessus

- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **1 199 460,00 €** pour l'année 2021

- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **1 056 763,00 €** pour la section d'investissement pour l'année 2021

Délibération n°2021.04.07

AFFAIRES FINANCIERES

Vente de matériel communal : jardinières atelier municipal



Considérant qu'il a été décidé de vendre du matériel actuellement non utilisé, obsolète et non inscrit à l'actif de la commune correspondant à des jardinières en plastique avec ossature bois de l'atelier municipal.

Considérant qu'il est souhaité mettre en vente ce mobilier existant, et le proposer en priorité aux administrés en faisant la demande,

Considérant que tout souhait d'achat devra faire l'objet d'une demande au secrétariat de la Mairie,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- DE VENDRE les jardinières correspondant à du matériel actuellement non utilisé, obsolète et non inscrit à l'actif de la commune

- DE FIXER le prix de vente d'une jardinière à 10 € l'unité (possibilité de lots)

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout acte afférent à cette décision

Délibération n°2021.04.08

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

Désaffectation et déclassement de portions de terrains relevant du domaine public communal



Vu la demande d'un propriétaire riverain souhaitant acquérir une partie de la parcelle appartenant au domaine public communal située en bordure de son habitation pour agrandir son terrain et y implanter un abri de jardin,

Considérant que ce bien relève du domaine public communal mais non intégré à la voirie, il n'est pas nécessaire de réaliser une enquête publique,

Considérant que la cession d'une partie de cette parcelle ne porte pas atteinte à l'intérêt général et n'a aucune utilité pour la commune,

Considérant que cela permettrait de réduire l'espace vert à entretenir pour les agents communaux,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE DESAFFECTER ET DECLASSER la portion de terrain communal suivante :
- Partie de terrain comprise entre les parcelles AP n°s 127 et 129 pour une surface totale d'environ 52m² (à définir après bornage) – accès de la place de l'éventail à la résidence de Bel Air- Lotissement Résidence du Claireau, pour la passer dans le domaine privé communal
- DE DESIGNER le géomètre Kaligeo de Laval pour la réalisation des bornages
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge de la voirie à signer tout acte afférent à cette décision

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS
13 Avril 2021

NOM	Prénom	Signature
DARRAS	Bruno	
DENOU	Valérie	
GARNIER	Nicolas	
DORRIERE	Chantal	<i>Excusée</i>
CHUPIN	Alain	
DUCHENE	Josiane	
LEGROUX	Alain	<i>Excusé (pouvoir à Mr GARNIER.N)</i>
GOURNAY	Alain	
LEPINE	Virginie	
JOUSSE	Lydie	
BOITTIN	Lionel	
BODIN	Eugénie	<i>Excusée (pouvoir à Mr BOITTIN.L)</i>
HUARD	Jean-Pierre	
GARNIER	Magalie	
LARUE	Blandine	

ETAT RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2021

N°2021.04.01 : AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « MULTISERVICE »

BUDGET PRIMITIF 2021 - Affectation du résultat - Approbation du budget

N°2021.04.02 : AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « LOT VAUMORIN 3 »

BUDGET PRIMITIF 2021 - Affectation du résultat - Approbation du budget

N°2021.04.03 : AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « LOT LE HAUT CLAIREAU »

BUDGET PRIMITIF 2021 - Affectation du résultat - Approbation du budget

N°2021.04.04 : AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « FOYER LOGEMENT »

BUDGET PRIMITIF 2021 - Affectation du résultat - Approbation du budget

N°2021.04.05 : AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « BOULANGERIE »

BUDGET PRIMITIF 2021 - Affectation du résultat - Approbation du budget

N°2021.04.06 : AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2021

- Affectation du résultat - Approbation du budget

N°2021.04.07 : AFFAIRES FINANCIERES

Vente de matériel communal : jardinières atelier municipal

N°2021.04.08 : TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

Désaffectation et déclassement de portions de terrains relevant du domaine public communal